

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE D'UN ATELIER MAQUILLAGE
À LA MÉDIA-LUDOTHÈQUE BERNARD YWANNE À BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une « soirée Halloween » à la média-ludothèque Bernard Ywanne de Bonneuil-sur-Marne, l'établissement public territorial souhaite proposer un atelier maquillage à destination des usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cet atelier ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de cinq services est créée pour l'organisation d'un atelier maquillage à la média-ludothèque Bernard Ywanne à Bonneuil-sur-Marne, le jeudi 31 octobre 2019.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	31/10/19
Accusé réception le	31/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/712
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc113290-AU-1-1

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 350 € nets (trois cent cinquante euros).

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 31 octobre 2019.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,



Signé
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	31/10/19
Accusé réception le	31/10/19
Numéro de l'acte	DC2019/712
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc113290-AU-1-1